



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAU, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. GIRARD À M. BERTHOU, M. HANGARD À MME DE ANDRES, MME QUERUEL À M. MARIE, M. DARMOIS À MME GAUTIER, MME TEMAGOULT À MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX À MME ARSON, MME BOQUET À MME DUONG, MME BOURNISIEN À M. MARICOT

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARICOT

**N°DEL\_0080\_2026 Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de la Maison Pour Tous - MPT**

La Maison pour Tous constitue une structure associative locale ayant pour objet de favoriser le lien social, l'accès à la culture, aux loisirs, aux activités éducatives et aux actions d'animation à destination de l'ensemble des publics du territoire.

Elle participe activement à la mise en œuvre de politiques publiques locales en matière :

- d'animation socioculturelle,
- d'inclusion sociale,
- de développement du lien intergénérationnel,
- et de dynamisation de la vie associative.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle entretient des relations étroites avec cette structure, notamment par :

- un soutien financier éventuel,
- la mise à disposition de moyens,
- ou un partenariat dans la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Conformément aux statuts de l'association, des représentants des collectivités territoriales peuvent être

appelés à siéger au sein de son Conseil d'administration, afin de contribuer à la définition des orientations stratégiques et au suivi des activités.

Il apparaît ainsi opportun de désigner un représentant de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison pour Tous, afin d'assurer une bonne coordination des actions menées sur le territoire et de garantir la cohérence avec les politiques publiques communautaires.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

**VU** les statuts de la Maison pour Tous ;

**VU** l'intérêt pour la Communauté de communes de participer à la gouvernance de structures associatives œuvrant dans le domaine socioculturel ;

**CONSIDÉRANT** que la Maison pour Tous constitue un acteur essentiel de la vie sociale et culturelle du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle soutient ou accompagne les actions menées par cette structure ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Communauté de communes d'être représentée au sein du Conseil d'administration de cette association ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner son représentant ;

*Le Conseil Communautaire décide,*

*Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote :*

*Morgan FLAMBARD, Franck VALLEE*

*A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein du Conseil d'administration de la Maison pour Tous :



M. Vladimir HANGARD

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES